

A.I.S.L

RAPPORT D'ACTIVITÉ

— 2024 —



A.i.s.l.

Association Insertion Solidarité Logement

le mot de la présidente

Engagement toujours plus exigeant !

L'année 2024 a été marquée par des transformations importantes pour l'A.I.S.L., qui a su faire preuve d'adaptation et de rigueur pour poursuivre sa mission auprès des publics en difficulté éloignés du droit commun.

Le bureau s'est fortement mobilisé, permettant un pilotage rapproché des activités, notamment dans un contexte de transition managériale, en renforçant les moyens humains par le recrutement d'une direction du pôle social pour venir soutenir la stabilisation des équipes sociales et des cadres de proximité. Le recrutement de profils qualifiés dans l'accompagnement au logement est resté difficile, mais l'équipe en place a su maintenir la qualité et la continuité des accompagnements.

L'activité a connu une progression notable. Le nombre de mesures FSL sous-location est passé de 32 à 60 en 2024. Par ailleurs, le nouveau marché du CCAS a introduit des exigences qualitatives renforcées. L'ouverture de la résidence Beaurivage, après la fermeture de Dalby, a mobilisé les équipes autour de nouvelles modalités d'accueil. L'incendie à Ville en Pierre a nécessité une réponse rapide et coordonnée avec les partenaires pour accompagner les ménages sinistrés.

Sur le plan administratif, le contrôle du Trésor Public a souligné les exigences croissantes en matière de conformité. Les financeurs attendent désormais des reportings plus complets et réguliers, alourdissant la charge administrative et comptable.

Pour 2025, plusieurs projets structurants sont engagés : ouverture de la résidence La Houssinière, déploiement du nouveau logiciel « dossier unique du locataire », migration vers un serveur hébergé sécurisé et changement de logiciel de gestion régie et locative. Le maintien de l'externalisation comptable et des ressources humaines à temps partagé est confirmé. L'association anticipe également l'impact financier du Ségur pour tous.

Malgré les évolutions et les contraintes rencontrées, l'A.I.S.L. reste fidèle à son engagement auprès des publics fragiles et aborde 2025 avec des outils modernisés, une gouvernance active et des équipes mobilisées.

Marie Annick Benatre

Présidente de l'A.I.S.L.

nos chiffres clés

185



ménages accompagnés
sur l'année

dont

- 97 personnes accompagnées
sur le parc HLM
- 65 personnes accompagnées
sur le parc CCAS
- 19 personnes accompagnées
sur la Maison Relais
- 4 personnes accompagnées
sur la Maison des Femmes



Appels
au standard
de l'Association

418

appels au standard

dont

- 78 concernent le service
technique
- 218 concernent le service
social
- 83 concernent la gestion
locative
- 39 concernent
l'administratif
ou la comptabilité



CHU DALBY
et BEAURIVAGE



33

admissions

38

jeunes femmes
accompagnées

2 350

nuitées

Permanence
sociale

20



rendez-vous réalisés
par la permanence sociale
sur trois mois

Les demandes concernent
essentiellement les
aides aux courriers et
documents administratifs,
aux démarches pour l'accès
aux droits sociaux -caf,
aspa, apl, etc-, à la gestion
de budget. Les demandes
plus complexes font l'objet
d'une prise de RDV avec un
travailleur social.



Service
technique

428

demandes d'interventions
techniques

33

états des lieux de sortie

Dispositifs FSL

56

ménages en mesures ASLL
sous-location

Dont 23 nouvelles mesures.
Soit 10 913 mesures/jours
financées

18

ménages en mesure **Maintien**

12

ménages en mesure **Accès**



Visites
et RDV avec
les locataires

Pour 5 travailleurs sociaux :

- 641 visites à domicile
- 330 rendez-vous
au bureau

Visites GLS et technique:

- 201 visites à domicile



En septembre 2023, l'A.I.S.L. et le CCAS ont renouvelé leur collaboration pour un nouveau marché de 4 ans (de septembre 2023 à septembre 2027).

Notre accompagnement vise à sécuriser les parcours de vie et faciliter l'accès aux droits des nantais les plus vulnérables en favorisant leur inclusion, leur accès aux soins, leur autonomie dans le logement par des réponses adaptées à leurs besoins.

Les chiffres clés de l'activité pour l'année 2024

65

personnes
accompagnées
sur l'année

Public
majoritairement
masculin
et isolé pour

76 %

des ménages,
d'une moyenne
d'âges de 57 ans,
percevant pour une
majorité d'entre eux
une Retraite (34 %) ou le RSA (25 %).

256

visites à domicile

132

rendez-vous au
bureau

10

départs
(les ménages sortants)

3

relogements sur
le parc CCAS A.I.S.L.

1

départ sur un
logement
de droit commun

3

relogements sur
le parc HLM A.I.S.L.

1

fin de prise
en charge

1

hospitalisation

1

départ sur une autre
région

Les axes d'accompagnement

Gestion administrative et budgétaire

Cet accompagnement consiste à une aide dans le tri, le traitement et le classement des papiers ainsi qu'un travail sur l'élaboration d'un budget adapté aux ressources des personnes. Il porte également sur les situations d'endettement pouvant conduire à la mise en place de mesures de protection et l'instruction de dossiers de surendettement.

Relogement

Le service social accompagne les locataires dans la construction du projet logement jusqu'à la recherche d'un logement adapté. Ce travail est effectué en lien avec les partenaires locaux du logement et de l'accompagnement social en EDS afin d'assurer la continuité du parcours logement. Le travail mené consiste également à accompagner le locataire dans le départ de son logement par la remise en état du logement et la préparation du déménagement.

Droits et devoirs du locataire et gestion du logement

Un travail inter-service est nécessaire pour accompagner ces personnes dans l'appropriation, l'occupation et l'entretien du logement ainsi que dans l'apprentissage du respect du cadre « droits et devoirs du locataire ».

La mise en place de services d'aide à domicile, de mesures de protection etc. peut permettre d'accompagner le locataire dans la bonne occupation de son logement et de garantir son maintien dans les lieux.

Addictions

Les ménages sont accompagnés vers la prise en main d'un parcours de soins liés à des addictions pour la réduction et/ou la maîtrise de celles-ci. L'équipe sociale a été accompagnée sur cette thématique en 2024 dans le cadre de 4 séances d'analyse de la pratique sur « l'accompagnement de locataires en situations d'addictions ».

Soins santé

Le service social accompagne les locataires dans leurs parcours santé en les informant, les orientant et parfois en les accompagnant physiquement vers les professionnels et les dispositifs de soins. Il a un rôle de coordination de l'intervention des différents services de soins, santé, aide à domicile etc. Pour assurer le maintien à domicile suite à une sortie d'hospitalisation et une prise en charge globale des problématiques des ménages.

Veille

- Ménages locataires de leur logement depuis une date antérieure à la création de l'A.I.S.L. qui a statué sur le maintien de ces derniers dans le parc.
- Ménages sédentarisés occupant un habitat adapté.
- Ménages connaissant un mode de vie « particulier » nécessitant un logement pavillonnaire.
- Ménages révélant des difficultés d'occupation liées à une pathologie et occupant donc un logement adapté.

Le profil des personnes accompagnées



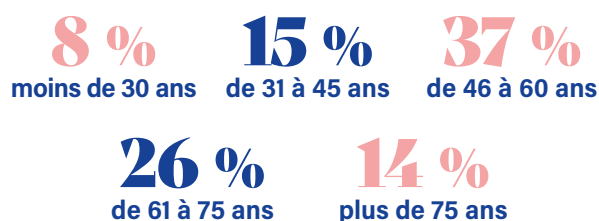
38 %
de femmes



62 %
d'hommes

La répartition H/F reste identique à celle de l'année passée.

Tranche d'âge



Moyenne d'âge : 57 ans

En 2024, le nombre de ménages de moins de 30 ans a augmenté pour 8 % contre 4 % en 2023.

La composition familiale



9 %
couple avec enfant



12 %
couple sans enfant



3 %
famille monoparentale

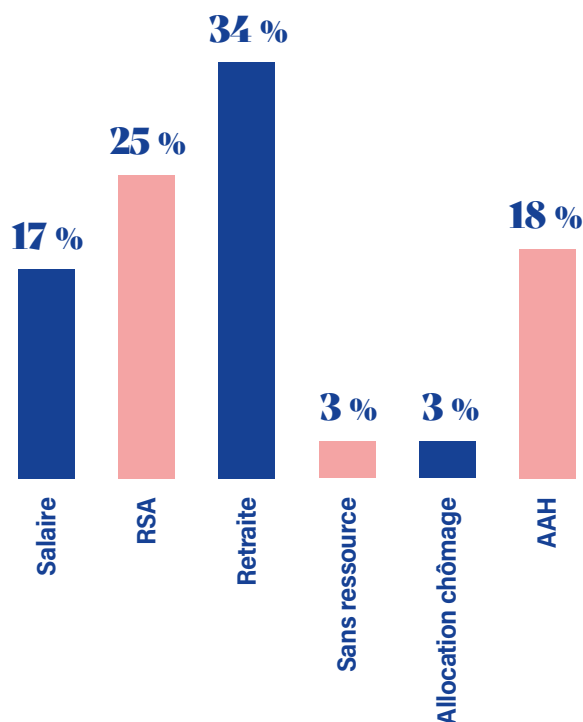


76 %
isolé

La majorité des ménages sont des personnes isolées pour 76 %, en baisse par rapport à 2023 (85 %).

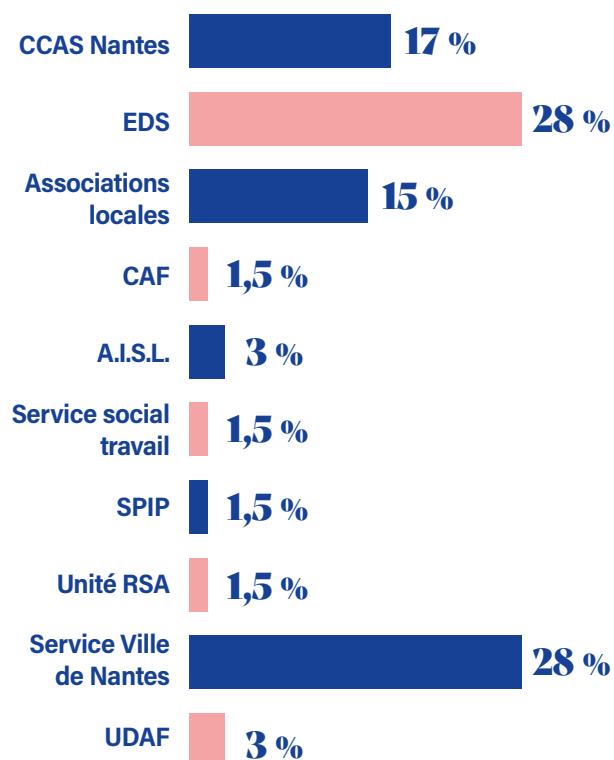
Nous notons une nette augmentation des couples avec enfants 9 % contre 3 % en 2023, et des couples sans enfants pour 12 % (6 % en 2023).

La provenance des ressources



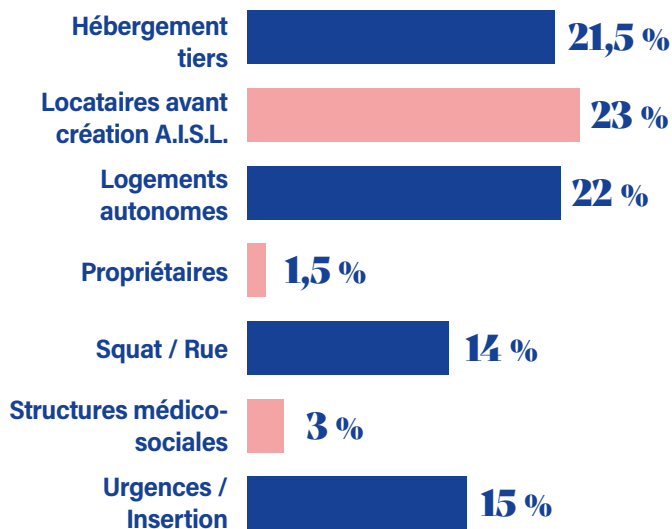
La principale ressource des ménages est la Retraite 34 %, en forte hausse par rapport à 2023 (18 %). Augmentation des ménages ayant une activité professionnelle pour 17 % en 2024 contre 7 % en 2023.

Prescripteurs



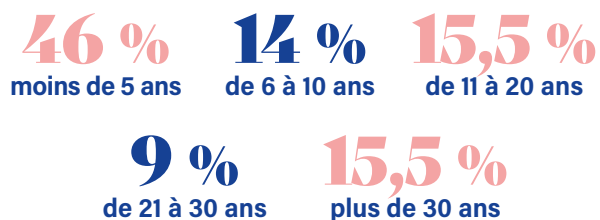
Les principaux prescripteurs sont les différents Services de la Ville de Nantes pour 45 % et les EDS pour 28 %.

Situation de logement avant entrée



Nous constatons que 53,5 % des ménages accueillis à l'A.I.S.L. étaient dans des situations précaires de logement ou sans logement.

Temps de présence en mois



Moyenne de présence : 13 ans et 5 mois.





le dispositif HLM sous-location

La mesure Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) est financée par Nantes Métropole. Elle a pour objectif de favoriser l'accès et l'insertion durable par le logement en accompagnant les ménages en voie d'autonomie sur les droits et devoirs du locataire.

Cette période transitoire de sous-location vise à sécuriser le parcours du futur locataire grâce à un accompagnement social lui permettant de devenir locataire en titre via le transfert de bail ou l'accès direct à un logement.

Les chiffres clés de l'activité pour l'année 2024



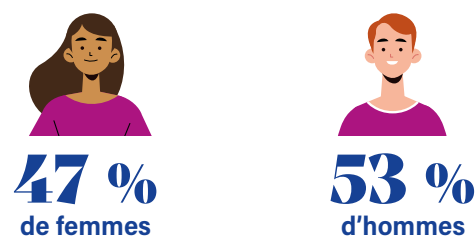
Les ménages sortants

- 6 glissements de baux
- 2 relogements en interne sur le parc HLM
- 1 départ autre région
- 6 logements de droit commun
- 2 décès

Les motifs de départ concernent essentiellement des transferts de baux ou de l'accès à du droit commun.

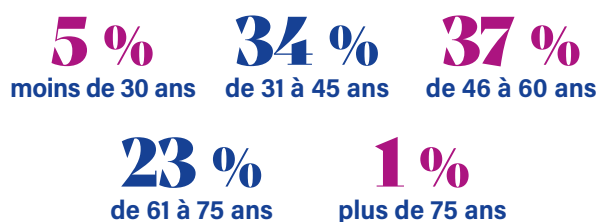
La durée moyenne d'accompagnement des personnes sortantes a été de 26 à 36 mois au lieu des 24 mois prévus par le dispositif pour des raisons de difficultés d'occupation associées à des difficultés de santé, difficultés de gestion administrative et budgétaire. Le travail d'accompagnement a nécessité une intervention plus longue pour consolider la prise de repères et la stabilisation de la situation financière des ménages concernés.

Profil des personnes accompagnées



La répartition est de 53 % d'hommes et 47 % de femmes.

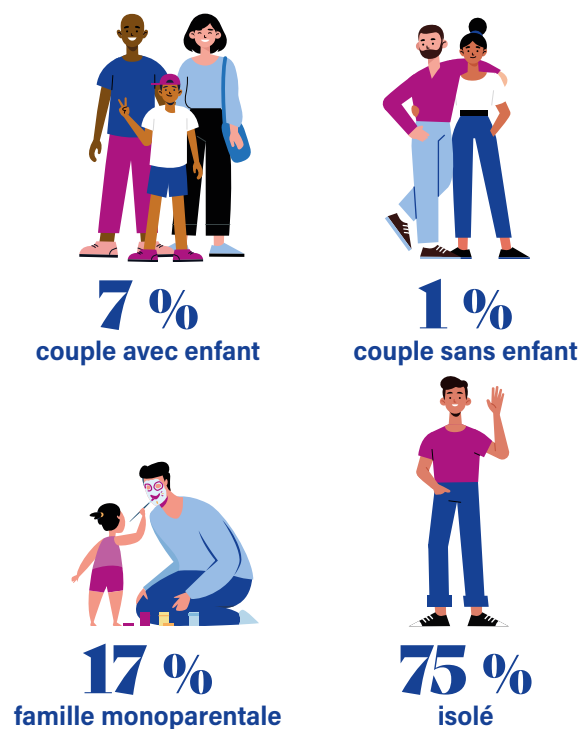
Tranches d'âge



La majorité des ménages du parc ont entre 30 et 60 ans pour 71 %. On note une nette diminution des moins de 30 ans, seulement 5 % par rapport à 2023 (15 %).

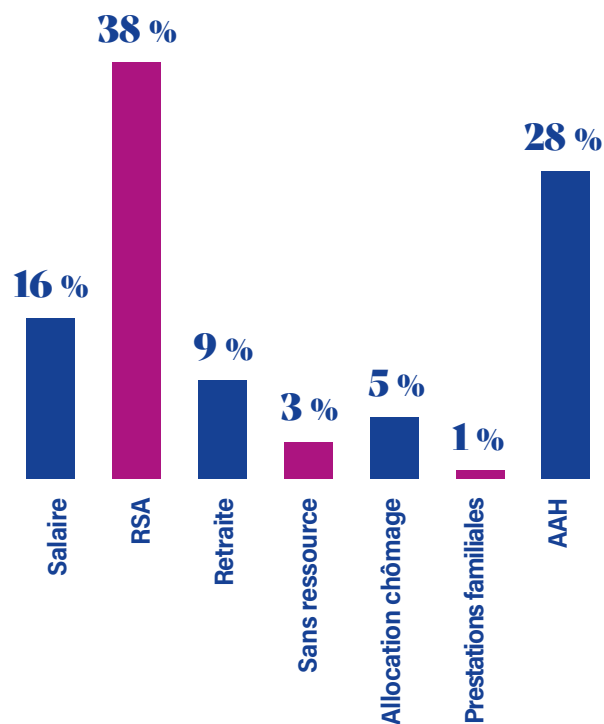


La composition familiale



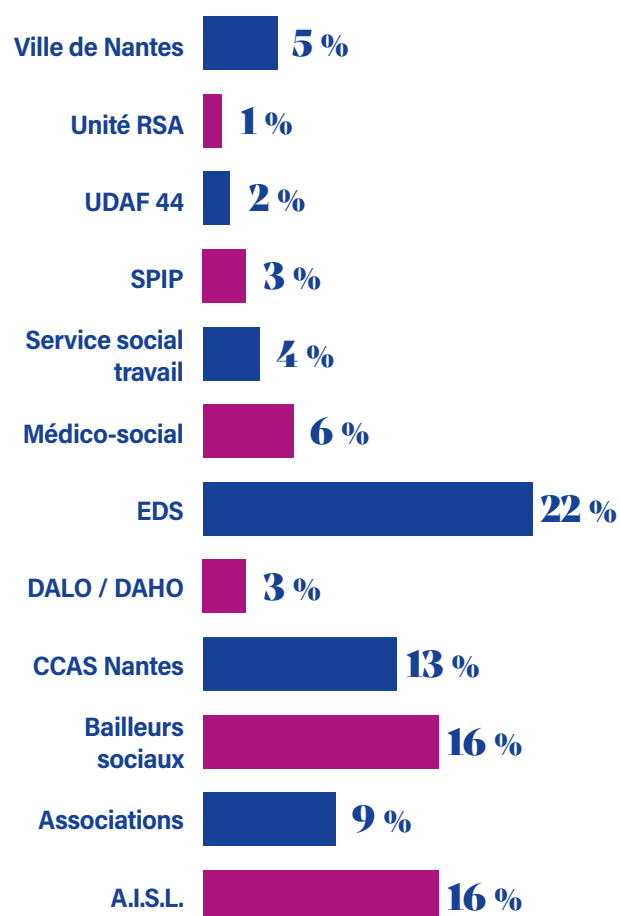
Toujours une majorité de personnes isolées pour 75 % en 2024. Une légère baisse pour les familles monoparentales pour 17 % cette année contre 19 % en 2023.

La provenance des ressources



En 2024, nous observerons une plus large diversité de ressources qu'en 2023. Toutefois les principales ressources des ménages en 2024 proviennent des prestations sociales. Seulement 16 % des ménages perçoivent des revenus d'activité professionnelle.

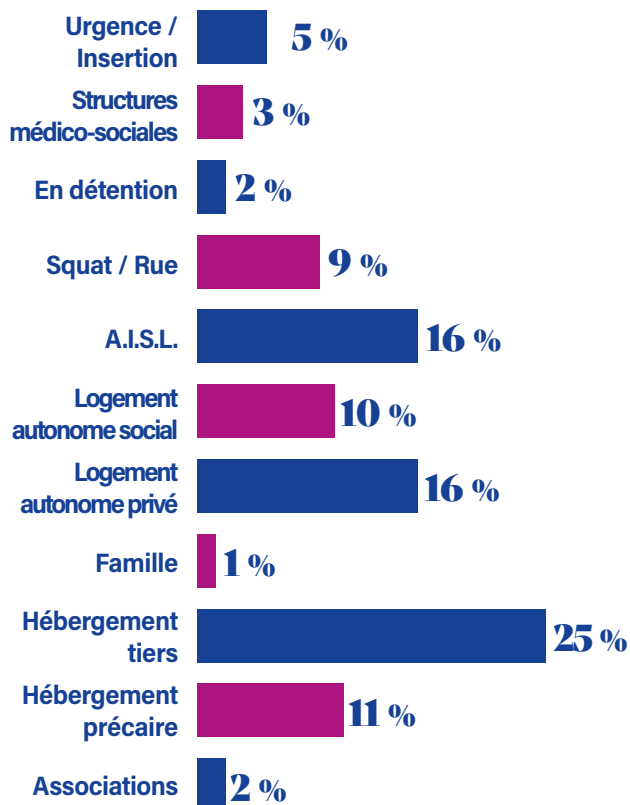
Prescripteurs



Bien que le nombre d'orientations fait par les EDS ait diminué, il représente les principaux prescripteurs pour 22 % en 2024 (27 % en 2023 et 31 % en 2022). Nous notons une nette progression pour l'auto-prescription A.I.S.L. pour 16 % des ménages en 2024 contre 12 % en 2023, tout comme les orientations faites par le CCAS pour 13 % en 2024 contre 9 % en 2023.



Situation de logement avant l'entrée



53 % des ménages étaient dans des situations de grande précarité au niveau du logement avant l'accès au logement sur le dispositif HLM.

Nous notons que 16 % des ménages étaient sur un autre dispositif A.I.S.L. et 26 % avaient un logement autonome.

Temps de présence en mois

41 %
jusqu'à 3 ans

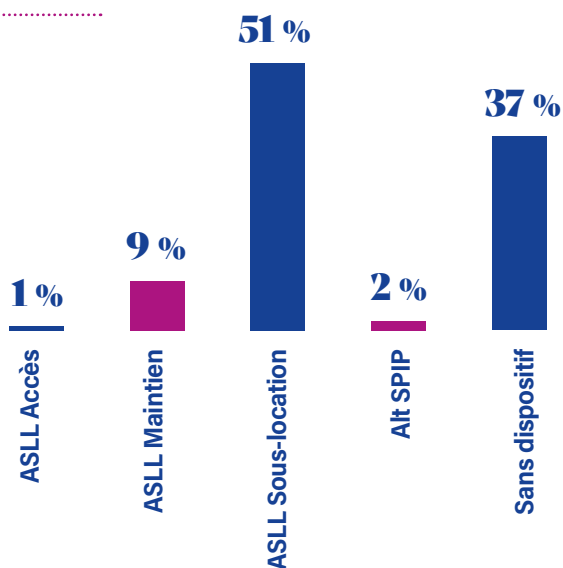
37 %
de 4 à 8 ans

16 %
de 9 à 13 ans

6 %
14 ans et plus

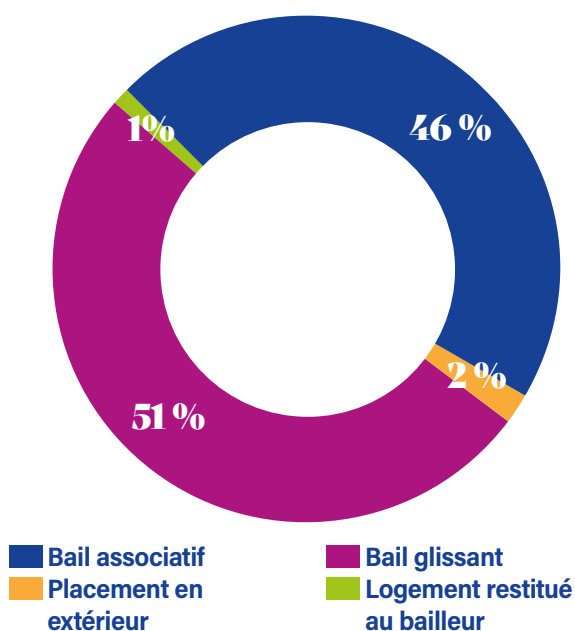
41 % des ménages sont hébergés sur le temps de leur accompagnement sur 36 mois, soit 3 ans avec les renouvellements possibles dont ils peuvent bénéficier. 59 % des ménages sont au-dessus des délais prévus par la convention d'accompagnement.

Dispositifs



Bien que le dispositif ASLL sous-location financé soit majoritaire pour 51 % des ménages, nous notons que 37 % d'entre eux sont encore à la charge de l'A.I.S.L. sans financement par un dispositif.

Type de bail



L'association, a fait le choix stratégique d'aller vers le bail glissant tant que possible afin de ne pas faire de rupture dans l'insertion du ménage au sein de son quartier, et de ses repères médico-sociaux.



FSL

Maintien et accès

Dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), et pour la deuxième année, l'A.I.S.L. expérimente la mise en œuvre des deux nouveaux dispositifs FSL ACCÈS et MAINTIEN.

18

mesures
MAINTIEN

12

mesures
ACCÈS

Ces mesures s'adressent à des ménages locataires en titre ou primo accédants, sur le territoire métropolitain.

Les objectifs des dispositifs

- **Maintien** : garantir le maintien dans le logement en prévenant l'expulsion. L'accompagnement doit permettre de soutenir les ménages dans la résolution des problématiques repérées et la stabilisation de leur situation.
- **Accès** : Le principal objectif de la mesure ACCÈS est de sécuriser l'installation et favoriser le maintien durable dans le logement en accompagnant l'installation par la recherche de mobilier adapté au budget, les démarches en lien avec le logement, l'apprentissage des droits et devoirs de locataire ainsi que l'insertion dans le quartier.

La procédure d'admission

- **Maintien** : La demande est effectuée par le travailleur social référent du ménage (quel que soit l'organisme) sur la plateforme SI-SIAO qui oriente le dossier validé par les services du FSL aux associations mettant en œuvre le dispositif.
- **Accès** : La demande est effectuée par le travailleur social référent du ménage (quel que soit l'organisme) sur la plateforme SI-SIAO qui oriente ensuite vers les opérateurs du dispositif.

La durée des dispositifs

- **Maintien** : Une première phase de diagnostic est réalisée sur une durée de 2 mois. Un retour de l'évaluation est fait au FSL via le SI-SIAO. Une fois le diagnostic validé, une période d'accompagnement débute. Elle peut être renouvelée en fonction des besoins personnalisés de chaque ménage dans la limite de 18 mois.
- **Accès** : D'une durée initiale de 4 mois, ce dispositif est renouvelable 2 mois dans la limite de 6 mois. Un retour de l'évaluation est fait au FSL via le SI-SIAO. Une fois le diagnostic validé, une période d'accompagnement débute. Elle peut être renouvelée en fonction des besoins personnalisés de chaque ménage dans la limite de 8 mois.





la Maison des Femmes

Ce petit collectif, combinant espaces individuels et espaces de vie partagés, permet d'accueillir en collocation quatre femmes en situation de logement précaire ou sans abri dans le cadre du dispositif ALT.

C'est un contrat de six mois, renouvelable une fois. Les orientations et les admissions se font sur propositions du SIAO. La validation est faite par l'A.I.S.L. suite à un entretien d'accueil.

Les chiffres clés de l'activité pour l'année 2024



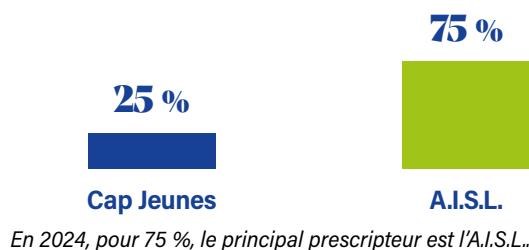
Les missions du dispositif ALT

- Hébergement en collocation de femmes en situation d'insertion.
- Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle.
- Faciliter le lien social, l'accès aux droits et à la santé.
- Rompre l'isolement par la vie collective, l'accès aux loisirs et à la culture.
- Accompagner l'accès à un logement de droit commun.

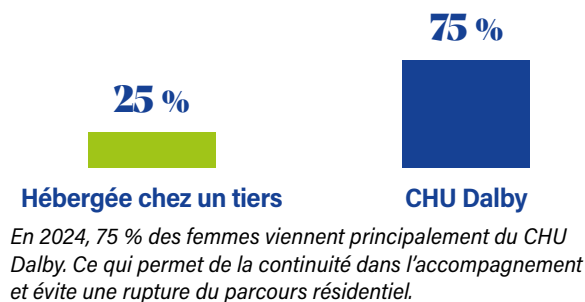
Les mouvements sur le dispositif



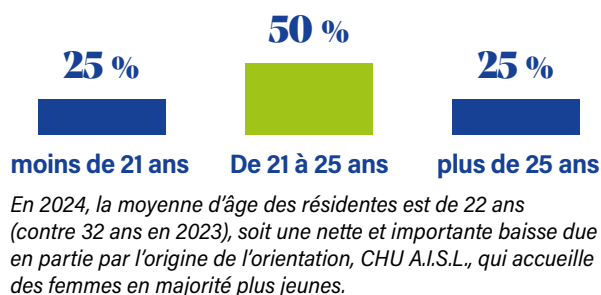
Origine des orientations



Situation de logement à l'entrée



Âge des résidents

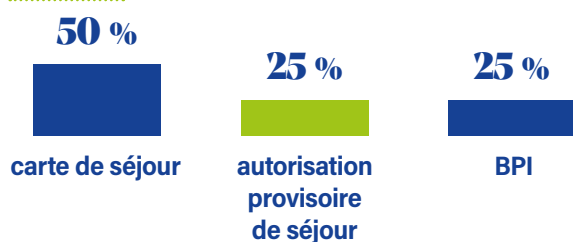


Situation professionnelle à l'entrée



En 2024, 3 résidentes en emploi précaire et une résidente en recherche d'emploi.

Situation de logement à l'entrée



En 2024, 3 résidentes sont en situation administrative provisoire.

Situation de logement à la sortie



En 2024, les résidentes sortantes ont pu être orientées soit dans des logements adaptés soit sur un logement de droit commun. Aucune locataire n'est retournée vers l'urgence sociale. Un gage de qualité du travail de suivi des résidentes par les professionnels dans l'accompagnement mis en place.



La vie collective

Les soirées

Les temps de soirée ont été mis en place avec plus de régularité, soit une fois par semaine. La mobilisation des résidentes pour les soirées est moins forte que celle des temps du samedi. Nous l'expliquons par le fait qu'elles sont très investies dans leurs démarches d'insertion en semaine et par leur travail en entreprise.

Par ailleurs, de plus en plus de femmes, étant passées par des hébergements sur le territoire nantais, ont pu créer leur réseau amical et social.

Les temps du samedi

La totalité des résidentes participent au temps du samedi lorsque leur emploi du temps leur permet.

Elles apprécient particulièrement d'aller au marché, de se préparer un repas et de flâner en ville. Ces temps collectifs sont régulièrement partagés avec les résidentes des Centres Dalby et Beaurivage.

conclusion

La création de Beaurivage, dont l'accueil est principalement pour des jeunes femmes arrivant de la rue ou de l'hôtel social, permet au dispositif de la Maison des Femmes de prendre pleinement sa dimension d'insertion sociale et professionnelle, et se concluant par l'accès au logement de droit commun ou l'accès au logement en sous-location.



Dalby - Beaurivage

Une fenêtre rassurante pour un nouveau départ

L'année 2024 a été marquée par l'activité de deux sites de l'A.I.S.L. dédiés à l'hébergement d'urgence pour jeunes femmes. Le centre Dalby, ouvert en avril 2022, a accueilli 160 jeunes femmes jusqu'en juin 2024, date à laquelle il a été restitué à la Ville de Nantes.

La maison Beaurivage, propriété de la Ville de Nantes, a ouvert ses portes en juin 2024 après réhabilitation, prenant ainsi le relais du dispositif d'hébergement d'urgence de Dalby.



L'inauguration de Beaurivage

Le 18 juin 2024, le nouveau centre a été inauguré en présence des élus de la Ville de Nantes, des représentants de Nantes Métropole, du CCAS et des partenaires impliqués dans le projet.

Nous saluons particulièrement le partenariat avec l'entreprise TRUFFAUT pour l'entretien et la création d'un jardin et d'un potager ainsi que leur participation à la décoration lors de l'inauguration.

Cette magnifique demeure des années 1920, située sur les bords de la Loire et entourée d'un charmant jardin a été entièrement réhabilitée suite à un incendie et a été transformée en un lieu d'accueil d'urgence pour les femmes âgées de 18 à 30 ans.

À l'instar du centre Dalby, les jeunes femmes, orientées par le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), peuvent y séjourner d'un à trois mois, selon leurs besoins. L'Association Insertion Solidarité Logement (A.I.S.L.) assure une présence quotidienne pour accompagner ces jeunes femmes dans leur parcours souvent chaotique et marqué par l'isolement.

À Beaurivage, les jeunes femmes disposent de chambres individuelles ainsi que d'espaces communs, tels qu'un salon/salle à manger, une cuisine et des espaces verts.

Les chiffres clés de l'activité pour l'année 2024

38
résidentes
accompagnées

23 ans
moyenne d'âge

33
nouvelles
admissions

7
jeunes femmes ont
déménagé de Dalby
à Beaurivage

2 350
nuitées

61 %
des jeunes femmes
accueillies viennent
de la rue

90 %
de taux
d'occupation

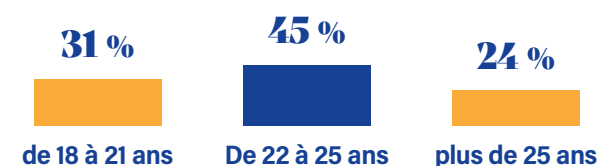
14 %
d'entre elles ont un
contrat de travail
précaire

Des entretiens individuels sont programmés pour aider les résidentes à gérer leurs problématiques administratives, budgétaires, professionnelles et sociales. Des activités collectives sont également organisées autour de diverses thématiques et des sorties collectives sont organisées.

Une veille de 23h30 à 6h30 du matin est assurée par la présence d'un agent permettant ainsi d'offrir un cadre sécurisant aux jeunes femmes accueillies.

Par ailleurs une astreinte est tenue par les cadres de l'A.I.S.L. 24h/24h.

Âge des résidents



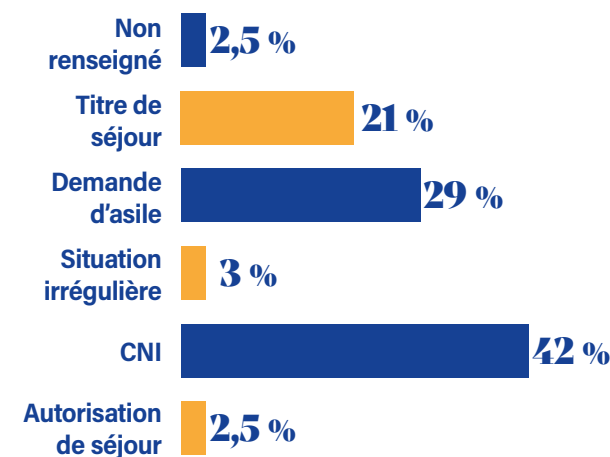
Sur 38 résidentes, 45 % d'entre elles ont entre 22 et 25 ans. Les 18/21 ans représentent 31 % et la tranche d'âge 26/30 ans représente 24 %.
La moyenne d'âges en 2024 est de 23 ans.

Prescripteurs



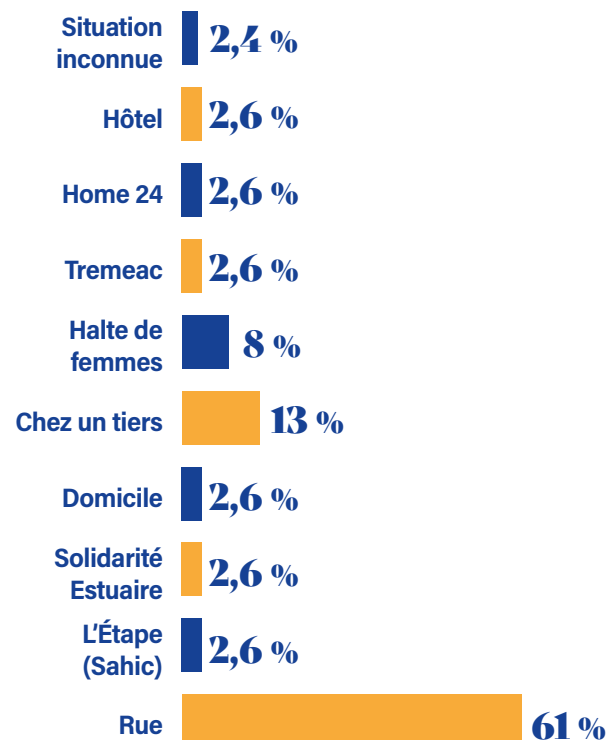
Sur 38 résidentes, les orientations sont faites majoritairement par le 115 pour 89 %, soit 34 jeunes femmes, Cap Jeune avec 3 % des orientations (soit 1 personne) et 8 % par l'intermédiaire de La R'ssource (soit 3 personnes).

Situation administrative à l'entrée



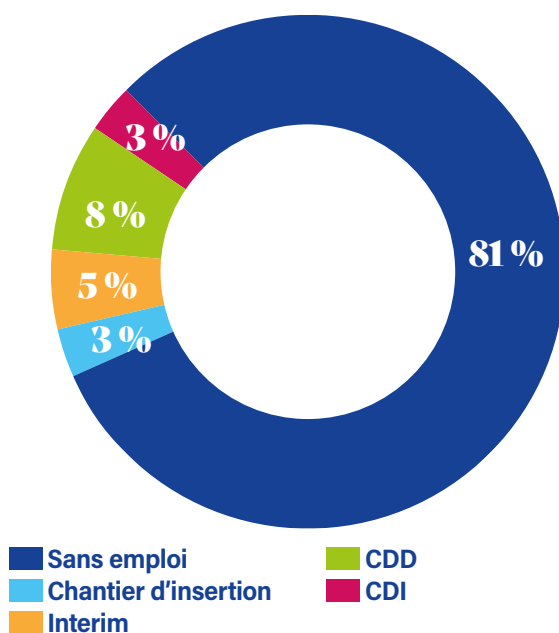
Sur les 38 entrées, 42 % ont une carte d'identité, soit 16 résidentes. 29 % d'entre elles ont une demande d'asile en cours, soit 11 jeunes femmes, et 21 % possèdent un titre de séjour, soit 8 résidentes.

Situation de logement à l'entrée



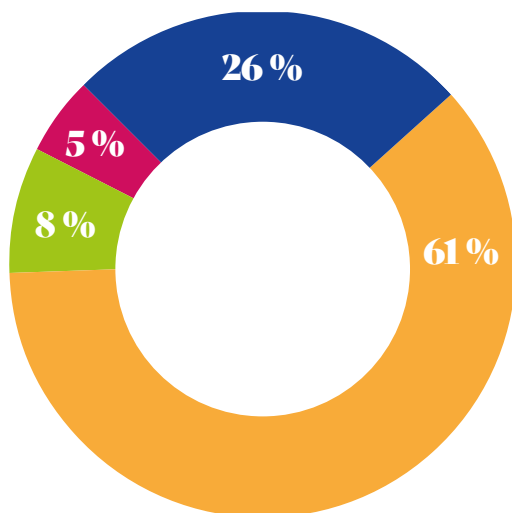
En 2024, les jeunes femmes accueillies viennent majoritairement de la rue pour 61 %, soit 23 résidentes sur 38. 13 % des résidentes étaient hébergées chez un tiers, soit 5 personnes, et 8 % d'entre elles viennent d'une halte pour femmes, soit 3 résidentes.

Situation professionnelle à l'entrée



Sur les 38 personnes accueillies, 33 % étaient sans emploi (12 personnes). 31 % bénéficiaient de l'Allocation aux Demandeurs d'Asile (11 personnes). 22 % étaient engagés dans un Contrat d'Engagement Jeune (8 personnes). Enfin, 14 % personnes étaient en emploi (5 personnes).

Ressources à l'entrée



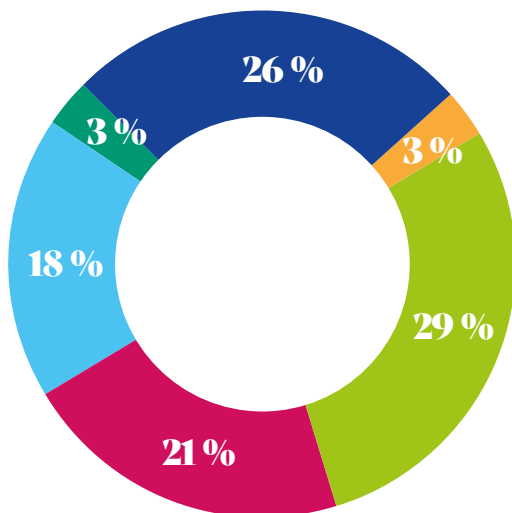
■ Sans ressources
■ de 1 € à 600 €
■ de 601 € à 1000 €
■ Plus de 1000 €

Sur 38 résidentes, 61 % des jeunes femmes ont des ressources inférieures à 600 €, soit 23 personnes.

26 % d'entre elles sont sans ressources, soit 10 personnes (61 % en 2023).

8 % des jeunes femmes ont un revenu entre 600 et 1000 €, soit 3 personnes et 5 % ont un salaire de plus de 1000 €, soit 2 jeunes femmes.

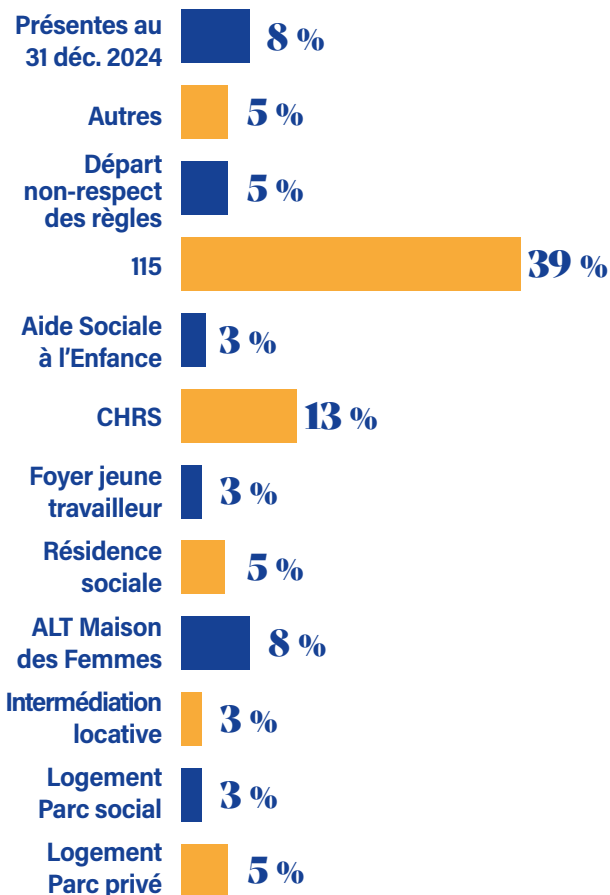
Origine des ressources à l'entrée



■ Sans ressources
■ AAH
■ ADA
■ CEJ
■ Salaire
■ RSA

Sur 38 résidentes, 29 % bénéficient de l'ADA, soit 11 personnes. 26 % sont sans ressources, soit 10 personnes, 21 % perçoivent l'allocation CEJ (8 personnes) et 18 % un salaire (7 personnes). Seulement 1 personne perçoit le RSA et 1 personne l'AAH.

Situation de logement à la sortie



Sur 35 sorties, 39 % des résidentes ont un retour au 115, soit 15 résidentes.

13 % sont sorties vers un CHRS, soit pour 5 d'entre elles.

8 % des résidentes ont été accueillies à la Maison des Femmes de l'A.I.S.L., soit 3 jeunes femmes. Enfin 3 jeunes femmes étaient encore présentes au 31 décembre 2024.

Temps de présence



En 2024, les résidentes ont été accueillies sur 3250 nuitées réparties : 14 résidentes sont restées moins d'un mois (37 %), 13 d'entre elles ont été hébergées de 1 à 3 mois (34 %), 11 résidentes plus de 3 mois (29 %).





Missions

- Hébergement inconditionnel de 1 mois et conditionnel de 3 mois de jeunes femmes.
- Proposer un lieu et un temps de répit.
- Favoriser le lien social et un rapport à l'autre constructif.
- Commencer les démarches d'inscription vers un parcours d'insertion et d'accès aux droits.
- Favoriser un ancrage individuel et collectif dans un espace structurant.

Partenariats renforcés

- **LA R'SSOURCE**
- **LA HALTE FEMMES**
- **CAP JEUNES**
- **MISSION LOCALE**

L'accompagnement

Les différentes thématiques travaillées :

- Accès aux droits et ressources : formation, emploi, aides diverses (CEJ, RSA, FAJ, etc.), justice.
- Santé et accès aux soins : médecin généraliste, dentiste, spécialistes, bilan de santé, psychologue.
- Vie quotidienne : gestion du budget, logement, activités culturelles et sportives.
- Liens sociaux et familiaux.
- Logement : comprendre et intégrer les différentes étapes de l'accès à un logement de droit commun et ou à un hébergement pérenne.

Les temps collectifs

Le Centre d'Hébergement Beaurivage propose des activités collectives pour les jeunes femmes accueillies. Ces activités sont organisées par les travailleuses sociales présentes quotidiennement.

Ces activités permettent également aux femmes de mieux se connaître et de favoriser une bonne entente au sein de la structure. Elles aident aussi les résidentes à se familiariser avec les codes sociaux.



la Maison Relais

La Maison Relais de l'Ouche Buron offre une alternative de logement aux personnes sans-abri qui ne relèvent plus des structures d'hébergement temporaire et pour lesquelles le logement autonome ne peut être pensé du fait de leurs besoins d'accompagnement au quotidien.

La Maison Relais a une capacité d'accueil de 21 appartements de type T1, une salle collective avec une cuisine, un bureau pour les infirmières, un bureau pour les travailleurs sociaux, un jardin permettant à 21 personnes de vivre en totale autonomie au sein d'un collectif. Elles bénéficient d'un accompagnement de proximité. Elles peuvent ainsi rompre avec la solitude en partageant des temps collectifs proposés.

Les chiffres clés de l'activité pour l'année 2024

19
résidents
accompagnés -
moyenne d'âges
de 56 ans

63 %
des résidents
sont sous mesure
de protection
juridique

74 %
des résidents
perçoivent l'AAH

74 %
des résidents sont
présents depuis
plus de 3 ans

1
entrée

3
sorties

3
orientations
par le SIAO

Les mouvements sur la Maison Relais

Les orientations du SIAO 44

3 candidatures

- **1 candidature acceptée** en fin d'année 2024 avec projection d'une entrée dans les lieux en janvier 2025.
- **2 refus d'orientation** émis par l'équipe de par la complexité des situations présentées.

Entrée

1 nouveau locataire

Un homme de 67 ans, retraité. Parcours d'errance durant plus d'une année, alternance d'hébergement dans le cadre de l'urgence sociale et d'hébergement par des tiers à la suite d'une expulsion locative du parc privé.

Sorties

3 départs

- **Un relogement vers le parc privé.** Un homme âgé de 51 ans percevant l'AAH, accompagné par une association tutélaire dans le cadre d'une mesure de curatelle renforcée.
- **Une fin de prise en charge.** Un homme âgé de 50 ans, présent à la maison relais depuis huit ans, bénéficiaire de l'AAH (sous curatelle renforcée). La fin de prise en charge fut décidée de par la multiplication des épisodes de mise en danger sur la structure dans un contexte de rupture des temps de soins.
- **Un décès.** Un homme âgé de 60 ans présent à la maison relais depuis sept ans, bénéficiaire de l'AAH et sous curatelle renforcée. Présence d'une pathologie diagnostiquée depuis un an, nécessitant une importante prise en charge et coordination sanitaire (Service hospitalier, service du Compas, cabinet d'infirmier libéral, médecin traitant).

L'accompagnement des résidents

L'occupation du logement

Soutien à la mobilisation concernant l'entretien du lieu de vie: 15 résidents.

Cet accompagnement s'adapte et évolue selon l'autonomie du résident. Il varie de la simple veille quotidienne ou hebdomadaire associée ou non à une démarche de stimulation, pouvant aller jusqu'« au faire avec » lorsque la mise en mouvement du résident s'avère compliquée. Les temps de liaison et de coordination avec les professionnels de l'aide à domicile constituent également une part essentielle de l'accompagnement autour de l'occupation du lieu de vie.

Soutien à l'acquisition ou renouvellement d'équipements du logement: 12 résidents.

Cet accompagnement a pour objectif de maintenir un confort matériel ou d'expérimenter l'idée d'un confort supplémentaire pour les résidents les plus vulnérables. Il peut s'agir de temps d'accompagnement consécutifs à une entrée dans les lieux (soutien au choix des équipements, réalisation des devis, recherches de financement...) ou à une nécessité de renouvellement de l'équipement (réadaptations nécessaires à la suite d'une évaluation de la MDPH/ergothérapeute, aménagement adapté à la suite d'un retour d'hospitalisation, renouvellement des équipements lié à l'invasion de nuisibles ou à l'usure...).

Un accompagnement à la mise en place du soin et de son maintien.

Une veille à l'évolution de l'hygiène de vie.

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre d'un réseau partenarial de proximité par l'intermédiaire:

- d'échanges continus avec les infirmières libérales qui interviennent quotidiennement auprès de 14 résidents,
- de liaisons régulières avec les services médicaux ou paramédicaux intervenant auprès des résidents: médecins traitants, services d'addictologie, CMP, ELPP, kinésithérapeutes, orthophoniste...

En 2024, 12 résidents ont été régulièrement accompagnés à des consultations (médecins traitants, spécialistes) ou à des temps d'examen médicaux. Nous comptons en moyenne pour les 12 résidents précités, cinq à huit temps d'accompagnement extérieur individualisés par an consacrés aux soins.

Les services d'urgence sanitaire ont été globalement moins sollicités que l'année précédente. Ces services sont intervenus à 19 reprises en 2024 auprès des résidents que ce soit dans le cadre d'intervention sur site (pompiers, SOS infirmiers, SOS médecins) avec ou sans orientation vers les différents services d'urgence.

Gestion administrative et financière

Soutien administratif. Une veille est présente sur ce point pour l'ensemble de l'effectif résidentiel y compris pour les résidents bénéficiant de mesures de protection juridique.

La fréquence de cet accompagnement et son contenu varient selon les démarches engagées ou projetées. Il peut se décliner autour de temps de soutien à la lecture et à la compréhension des courriers, à la mise en place de démarches relatives à l'accès ou au renouvellement des droits.

Soutien budgétaire. Cet axe d'accompagnement est présent auprès de 13 résidents et s'adapte en fonction de la présence ou non d'une mesure de protection juridique.

Six résidents bénéficient d'une veille continue au niveau budgétaire du fait de l'absence de mesure de protection. Sept résidents placés actuellement sous curatelle renforcée ou tutelle sont soutenus par l'équipe autour de la gestion de leur argent de semaine et de l'utilisation des sommes exceptionnelles versées pour des achats ciblés.

Accompagnement autour du relogement pour 9 résidents

- Logement autonome: 2 résidents.
- EHPAD: 1 résident.
- Résidence autonomie: 1 résident.
- Accueil social familial et foyer de vie: 3 résidents.
- Logement accompagné: 2 résidents.

Accompagnement et développement du lien social extérieur pour 13 résidents

- Activités de dynamisation (associations ou services prestataires dédiés, atelier de dynamisation centré autour de l'insertion professionnelle ou de la revalorisation de l'image de soi, groupes de parole, CATTP): 9 résidents.
- Activités bénévoles: 5 résidents.
- Activités culturelles ou sportives: 4 résidents.

Le profil des personnes accompagnées



21 %
de femmes



79 %
d'hommes

Public majoritairement masculin.

Tranche d'âge

58 %

de 45 à 56 ans

37 %

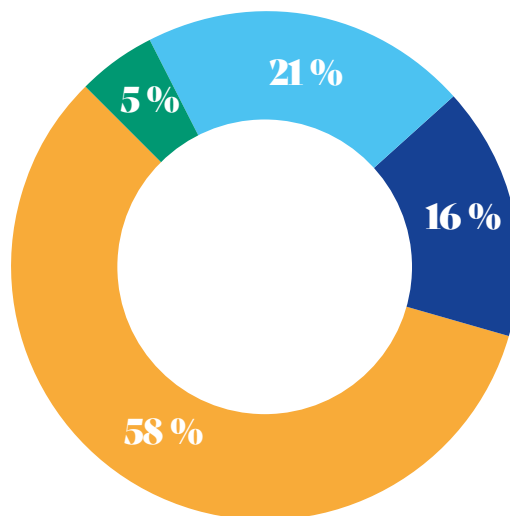
de 57 à 67 ans

5 %

plus de 67 ans

Plus de la moitié des résidents ont entre 45 et 56 ans. Nous notons une baisse de la catégorie des plus de 67 ans 5 % en 2024 par rapport à 2023 (10 %). La moyenne d'âges en 2024 est de 56 ans.

Durée moyenne d'occupation



Moins d'1 an
De 1 à 3 ans

De 3 à 5 ans
Plus de 5 ans

74 % des résidents sont présents depuis plus de 3 ans à la Maison Relais.

Nous notons, par ailleurs, une nette baisse des résidents présents depuis plus de 5 ans 58 % en 2024 / 74 % en 2023.

La provenance des ressources

16 %

Pension
retraite

10 %

Pension
d'invalidité

74 %

AAH

En 2024, 74 % des personnes perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé.

Mesure de protection

10 %

Tutelle

53 %

Tutelle
renforcée

37 %

Sans
protection
juridique

En 2024, 63 % de l'effectif résidentiel bénéficie d'une mesure de protection. Une hausse par rapport à l'année 2023 (55 %).

La vie collective

Au quotidien	- Café matinal moments d'échange sur les projets du collectif - Entretien et rangement de la salle collective - Participation mensuelle au retrait et à la préparation des colis de la Banque Alimentaire - Tâches manuelles inhérentes à la semi-collectivité - Entretien des espaces extérieurs, des équipements collectifs, - Gestion du journal et de la laverie, - Temps de jeux improvisés (baby-foot, jeux de société...)
3 sorties culturelles	Concert La Folle Journée - Musée des Beaux-Arts - Jardin des Plantes
9 ballades et pique-niques	Parcs de la Ville de Nantes - Bernerie-en-Retz - Lac de Voireau - Plan d'eau St Julien de Concelles - Pornic - Île de Mazerolles
2 séances de méditation animale	
2 concours de pétanque / 1 sortie Pêche	
4 temps pour la réalisation de pêle-mêle photos	
8 repas collectifs / 6 temps crêpes et gaufres	
4 temps de visionnage de films	

Partenariats renforcés

Café Rencontre et groupes de parole animés par l'ELPP

En 2024, l'accompagnement proposé par l'équipe de l'ELPP s'est poursuivi par l'intermédiaire :

- des **Cafés Rencontre** mensuels
- des **rendez-vous individualisés** (hors café rencontre)
- de la **mise en place d'un groupe de parole** réunissant les résidents volontaires.

12 cafés-rencontre

Il s'agit d'un temps de permanence qui a lieu à la maison relais, animé par deux professionnels de l'ELPP à raison d'une matinée par mois. Ce temps est ouvert à l'ensemble des résidents.

L'objectif étant de s'autoriser à prendre en considération son état moral par l'intermédiaire d'un échange facilité et adapté.

Par sa démarche d'« Aller-Vers », l'ELPP permet aux résidents les plus éloignés des services de soins conventionnels, d'approcher des professionnels formés et d'accéder à un espace de verbalisation consacré à leur santé mentale.

6 groupes de parole animés conjointement par un médecin addictologue et une infirmière de l'ELPP

Ce projet a pris forme en 2024 par la mise en place de six temps de rencontre.

La création de ces groupes est issue de la réflexion de plusieurs résidents participant au Café Rencontre et souhaitant faire émerger une dynamique collective autour de la réduction des risques liés aux addictions. En moyenne 4 à 5 résidents ont participé à ces temps d'échange (d'une durée d'1h à 1h30) programmés sur des créneaux préalablement annoncés.

Les trois premiers groupes de parole centrés sur la problématique d'addiction se sont déroulés durant le premier trimestre 2024. À leur issue, les résidents ont souhaité poursuivre l'action. Leur volonté était d'aborder la problématique d'addiction de façon plus large en ouvrant les échanges autour des notions du « bien-être » et de l'hygiène de vie. La dynamique présente permet la programmation de trois nouveaux temps de rencontre consacrés aux thèmes suivants :

- activité physique et tabac,
- liens entre troubles psychiatriques et addictions,
- la notion du bien-être.

Les accompagnements individuels sont également proposés en complément et en dehors de la permanence mensuelle du « Café Rencontre ». Il s'agit de rendez-vous fixés entre les résidents et l'équipe de l'ELPP et dont la fréquence varie selon le besoin évalué.

Les ateliers Bons Gestes et Bonnes Assiettes de la Banque Alimentaire

Activité co-construite entre l'animatrice-diététicienne de la Banque Alimentaire et l'équipe de la maison relais durant le dernier trimestre 2023 et ayant débutée en 2024.

Les objectifs préalablement ciblés :

- favoriser une alimentation variée et équilibrée favorable à la santé,
- se faire plaisir sainement en fonction de ses capacités budgétaires,
- partager un repas à l'issue des ateliers.

Un cycle de cinq ateliers d'une durée moyenne de six heures a été programmé à la maison relais à fréquence hebdomadaire durant les mois de janvier et février.

En moyenne, six résidents ont participé aux ateliers dans un contexte convivial, vecteur d'échanges et propice à la valorisation des compétences, des savoir-faire et de la culture culinaire de chacun.

Les ateliers permirent également de découvrir des aliments peu utilisés habituellement et de cuisiner autrement les denrées peu consommées ou observées comme étant « entassées » dans les placards (conserves de légumes et légumineuses notamment). À l'issue des ateliers, des fiches recettes ont été remises aux participants puis laissées à disposition de l'ensemble du collectif résidentiel.



la Gestion locative et technique

Service support essentiel aux activités de l'association. Il exerce plusieurs missions : les demandes de dépannage, la mise en place des mesures conservatoires, le lien avec les propriétaires bailleurs, la coordination et l'accompagnement des entreprises extérieures dans les logements gérés par l'association, les visites conseils, les états des lieux entrants et sortants, la remise en état des logements, le suivi de l'entretien des véhicules de l'association et une veille sur le patrimoine.

Les chiffres clés de l'activité pour l'année 2024

428

demandes d'intervention
techniques

33

états des lieux de sortie

Au 31 décembre 2024, nous comptabilisons 428 demandes d'interventions techniques tous parcs confondus, soit une hausse par rapport à l'année dernière (338 demandes en 2023).

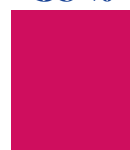
Demandes d'interventions par parcs

42 %



CCAS

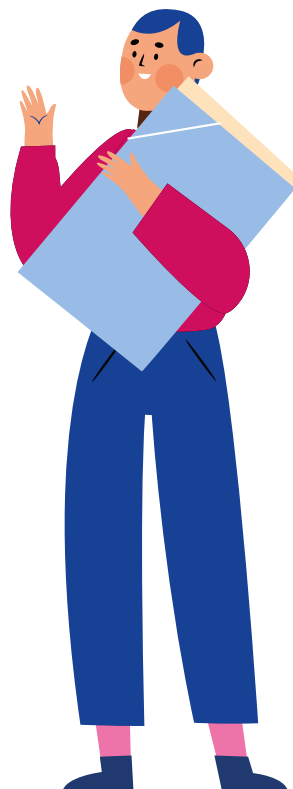
58 %



HLM

88 % des demandes concernent les logements et 12 % les structures d'hébergements.

À noter que sur 2024, à la demande du CCAS, des interventions techniques ont été planifiées pour la révision des chaudières sur une grande partie des logements ainsi que les DPE sur l'ensemble du parc CCAS.



Équipements concernés sur les deux parcs

Catégories des demandes

	Demandes sur le parc HLM	Demandes sur le parc CCAS	Demandes sur tous les parcs
Assainissement	1 %	8 %	3,5 %
Chauffage	15 %	26 %	19 %
Désinsectisation	4 %	1 %	2 %
Divers	13 %	14 %	13 %
Électricité	9 %	11 %	9,5 %
Espaces verts		1 %	1 %
Étanchéité	2,5 %	2 %	2 %
Huissierie	3 %	1 %	2 %
Humidité	2 %	1 %	1,5 %
Menuiserie	16 %	9 %	13 %
Mobilier	1 %		1 %
Plomberie	18 %	16 %	17,5 %
Revêtement / menuiserie		1 %	1 %
Saturnisme	1 %	0,5 %	1 %
Serrurerie	11 %	7 %	9,5 %
Sols / murs	2 %	1 %	1,5 %
Ventilation	1 %	0,5 %	1 %
Vitrerie	0,5 %		1 %

Sur le parc HLM, 18 % des demandes concernent la plomberie, soit une légère hausse (15,4 % en 2023), 16 % la menuiserie (taux identique en 2023) et 15 % le chauffage et chaudière, en hausse (10 % en 2023).

Sur le parc CCAS, 26 % des demandes concernent le chauffage et chaudière, soit une forte hausse (12 % en 2023) et 16 % pour la plomberie (12,6 % en 2023).

En 2024, les principales interventions techniques concernent, tous parcs confondus, le chauffage et chaudière (19 %), la plomberie (17,5 %) et la menuiserie (13 %). Plus en détail, elles concernent des problèmes de chaudière, de canalisations ou toilettes bouchés et de dysfonctionnements sur fenêtres /volets.

conclusion

Il est à noter que les interventions à la charge des bailleurs ne sont pas réalisées de manière satisfaisante et nécessitent un travail intense de relance du bailleur concerné et de suivi de l'intervention. Très régulièrement l'association est amenée à prendre en charge des interventions ne lui incombant pas, afin de ne pas laisser le locataire en difficulté. Aussi en 2025 l'association souhaite renforcer l'équipe de la gestion locative et technique.

Perspectives et axes de travail

Dans un contexte en constante évolution, l' AISL poursuit son engagement en faveur de l'inclusion sociale et du droit au logement pour tous.

Afin de consolider ses acquis et de répondre aux exigences accrues en matière de qualité, de réactivité et d'impact social, plusieurs orientations stratégiques guideront les actions de l'association au cours de l'année à venir.

Renforcement des droits et devoirs de chacun

L'association entend affirmer une posture plus exigeante, tant vis-à-vis des **bailleurs-propriétaires** que des **locataires**

- En consolidant le dialogue et les engagements réciproques avec les propriétaires partenaires, afin de garantir la qualité et la pérennité des logements proposés ;
- En responsabilisant davantage les locataires, notamment en matière de respect des règles de vie, d'usage approprié du logement, et d'implication dans leur parcours résidentiel et d'insertion.

Gestion du Parc immobilier et prévention des situations complexes

Un travail de fond sera engagé sur l'entretien du parc et la prévention des difficultés liées à l'occupation des logements :

- **Le maintien en état des logements occupés** fera l'objet d'une attention particulière, grâce à une meilleure coordination entre les équipes techniques et sociales, afin d'assurer des conditions de vie dignes et durables ;
- **La réduction des coûts liés aux occupations inadaptées** sera recherchée par un accompagnement renforcé tout au long de l'occupation, visant à prévenir les inadéquations entre logement et situation, et à optimiser la gestion des ressources.

Modernisation des services et digitalisation

Dans une logique de modernisation et d'accessibilité, l'association poursuivra la **dématérialisation** de ses services administratifs et sociaux. L'objectif est double : améliorer la qualité de service pour les usagers et optimiser les processus internes.

Remerciements aux partenaires



ainsi qu'à tous les partenaires de terrain, qui nous soutiennent
quotidiennement dans l'exercice de nos missions au service
des personnes les plus vulnérables.



10 chemin de la Roche 44 000 Nantes
02 51 72 74 10
secretariat.A.I.S.L.@A.I.S.L.-nantes.org
www.A.I.S.L.-nantes.org